



Les Ecoles de Formation de Technicien Agricole (EFTA) sont situées dans les six ex-provinces de Madagascar : Ambanja, Analamalotra Toamasina, Ambatobe Antananarivo, Bezaha Toliara, Iboaka Fianarantsoa, et Ambovohy Mahajanga.

Leur mission principale est la formation professionnelle initiale des jeunes aux métiers de Techniciens Agricoles (vulgarisateurs, conseillers agricoles) ou des jeunes qui veulent devenir des responsables d'exploitation dans les entreprises ou devenir des techniciens dans les Organisations de Producteurs.



La formation professionnelle initiale au métier « Technicien Supérieur » est sanctionnée par le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). D'une durée de deux ans, elle permet aux futurs Techniciens Agricoles de maîtriser la chaîne de valeur, de transférer les nouvelles techniques et innovations Agricoles, d'accompagner les producteurs ainsi que de conduire des activités administratives relatives à leurs fonctions.

Elle a pour objectif de répondre aux besoins en compétences Agro-sylvo-pastoral, en préparant des Techniciens Agricoles, salariés ou indépendant, à exercer leur métier.

Cette formation s'adresse à des jeunes femmes et hommes :

- Agés de 18 à 25 ans ;
- Ayant un diplôme de baccalauréat – série A2, C et D de l'enseignement général – baccalauréat Agricole – baccalauréat technique.

L'admission dans ces six (06) EFTA se fait par voie de concours national.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une (01) demande d'inscription, adressée à Madame/Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) choisie par le (la) candidat(e), suivant le modèle mentionné dans l'arrêté d'ouverture du concours d'entrée en première année ;
- un extrait d'acte de naissance de moins de 06 mois, ou un bulletin de naissance de moins de 03 mois ;
- un certificat de résidence de moins de 03 mois
- un mandat poste de vingt – mille Ariary (20.000Ar) au titre de droit d'inscription à libeller à Monsieur/Madame de l'agent comptable de l'EFTA demandée ;
- une photocopie certifiée du diplôme de Baccalauréat ou relevé de notes
- une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat.

Les offres de formation continue développées au niveau des EFTA sont en fonction des compétences recherchées, à travers les métiers, les filières et les chaînes de valeurs spécifiques des régions d'implantation de chaque EFTA.

